

Bureau Vallée

Facture I02220100003001 du 18/07/2024 17:02:15

NF 525 Sign. : 525/0455-4 x4ux

Shop & Qo - Encaissement Version 13.2.2404.6 20/06/2024

Nombre d'impression : 1 du 18/07/2024 17:02:32

Nombre de client : 1 Opération : vente - Biens



Bureau Vallée

Magasin :

BV

MONTAF

694 CHEMIN DE BELLECROIX

46000 CAHORS FRANCE

Tel : 05.65.30.29.55

Email : bvcahors@orange.fr

Tel SAV : 05.65.30.29.55

Client (2243) :

Entreprise Privée L'INSTANT D'UN CAPRICE

493 RUE DU PRESIDENT WILSON

46000 CAHORS

FRANCE

Siren : 952271302

TVA intra. : FR85952271302

Facture n°I02220100003001
Du 18/07/2024

	Article	Qté	PUHT	Taux TVA	Montant TVA	PVHT
Emporté 18/07/24 17:02	4038036 / 1272150800 PICTO RIGIDE 30X15 - DEFENSE DE FUMER	1	6,66 €	20,00 %	1,33 €	6,66 €
Emporté 18/07/24 17:02	405183796 / 59247BVSE P BOITE DE CLASSEMENT D25 CARTE KRAFT EXACOMPTA	3	2,08 €	20,00 %	1,25 €	6,22 €
Emporté 18/07/24 17:02	79350955 / 43706E-5pack BOB CAISSE 80X70X12X72M SBPA X5 EXA	1	9,16 €	20,00 %	1,83 €	9,16 €
					TOTAL HT	22,04 €
					TOTAL TVA	4,41 €
					Total TTC	26,45 €

Vous avez été accueilli(e) par PE(Id:1021)
(Caisse 1 1)

Nom TVA	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Taux normal	22,04 €	20,00 %	4,41 €	26,45 €

Règlements	
18/07/2024 17:02:15 - CB	26,45 €

Portable : Tél. ;	Signature du vendeur	Signature du client
Email : :		

Garantie légale de conformité : 2 ans à compter de la livraison du bien.

Le client reconnaît et accepte les conditions générales de vente figurant au recto des présentes. Le vendeur conserve la propriété des marchandises livrées jusqu'à l'encaissement effectif de toutes sommes dues par le client à quelque titre que ce soit. Des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la facture seront applicables en cas de paiement postérieur à la date d'échéance figurant sur la facture. En cas d'impayés ou de rejet de chèque pour défaut de provision, les sommes recouvrées seront majorées à titre de clause pénale d'une somme forfaitaire de 40 euros.

Aucun escompte n'est pratiqué. Taux des pénalités en l'absence de paiement : 10 % l'an (base Exact360). En sus, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-1 de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012.

SAS Au capital de 125000€ Siret : 75227250000022 SIREN : 75227250 N° RCS : MONTAUBAN 752272500 TVA : FR89 752 272 500 Code APE 4762Z